



AIRMÉTIC® SOYA HFO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ- MOUSSE RIGIDE

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada*

SECTION 1: IDENTIFICATION

Fournisseur/Fabriquant:
Huntsman Solutions Batiments
870 Cure-Boivin, Quebec, Canada J7G 2A7
450-437-0123 1-866-437-0223 Fax: 450-437-2338
infocanada@huntsmanbuilds.com
www.huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA

Identificateur SGH du produit: Airmétic Soya HFO
Nom chimique: Résine polyuréthane.
Type de produit: Liquide.
Utilisations identifiées: Composant B d'un système de polyuréthane giclé

Numéro de téléphone en cas d'urgence: CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

Statut OSHA/HCS Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1A
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH INCLUANT LES CONSEILS DE PRUDENCE

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.
P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage P405 - Garder sous clé.

Élimination P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classifiés ailleurs (DNCA)

Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) Aucun connu.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation Mélange.

Nom chimique Résine polyuréthane.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques		
Numéro CAS	Non applicable.	
Code du produit	Non disponible.	
Nom des ingrédients	Numéro CAS	%
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	≥10 - <25
Éthylène glycol	107-21-1	≥1 - <3
2,2'-Oxydiéthanol	111-46-6	≥1 - <3
Glycérine	56-81-5	≥1 - <3
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	80-70-6	≥1 - <3
Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	≥0.1 - <5

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: PREMIERS SOINS	
Description des premiers soins nécessaires	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés	
Effets aigus potentiels sur la santé	
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.
Signes/symptômes de surexposition	
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmolement, rougeur.
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids fœtal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur, poids fœtal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids fœtal réduit, augmentation de la mortalité fœtale, malformations du squelette.
Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	

Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir information toxicologique (section 11)

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de décomposition thermique dangereux	Les produits de décomposition thermique peuvent comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés, traces d'ammoniac, oxydes de phosphore, aldéhydes et cétones, produits organiques de faible poids moléculaire, chlorure d'hydrogène gazeux, fluorure d'hydrogène gazeux, fumées nocives et toxiques.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Aucune mesure spéciale n'est requise.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
-------------	---

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation
-----------------------	--

	normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Température de Stockage	15 - 25°C (59 - 77°F) (minimum - maximum).
Durée de Vie	6 Mois.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle - États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Éthylène glycol	ACGIH TLV (United States, 3/2015). C: 100 mg/m ³ Forme: Aerosol.
2,2'-Oxydiéthanol	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures.
Glycérine	OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire. TWA: 15 mg/m ³ 8 heures. Forme: Empoussièrement total.
Dilaurate de dibutylétain	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). Absorbé par la peau. TWA: 0.1 mg/m ³ , (en Sn) 8 heures. STEL: 0.2 mg/m ³ , (en Sn) 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau. TWA: 0.1 mg/m ³ , (en Sn) 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 0.1 mg/m ³ , (en Sn) 8 heures.

Paramètres de contrôle - Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond				
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations	
Éthylène glycol	US ACGIH 3/2015	-	-	-	-	-	-	-	100	-	(a)	
	AB 4/2009	-	-	-	-	-	-	-	100	-		
	BC 5/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	100	-	(a)
		-	10	-	-	20	-	-	-	-	-	(b)
		-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	(c)
	ON 7/2015	-	-	-	-	-	-	-	100	-	(a)	
QC 1/2014	-	-	-	50	127	-	-	-	-	-	(d)	
2,2'-Oxydiéthanol	US AIHA 10/2011	-	10	-	-	-	-	-	-	-		
Glycérine	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	(e)	
	BC 5/2015	-	10	-	-	-	-	-	-	-	(e)	
		-	3	-	-	-	-	-	-	-	(f)	
	QC 1/2014	-	10	-	-	-	-	-	-	-	(e)	

Forme: (a)Aérosol (b)Particule (c)Vapeur (d)Vapeur et brouillard (e)Brouillard (f)Brouillard respirable (g)Fraction inhalable

Contrôles d'ingénierie appropriés	Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres
-----------------------------------	--

	systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
Mesures de protection individuelles	
Mesures d'hygiène	Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/faciale	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Protection du corps	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Autre protection pour la peau	Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Airmétic Soya HFO: bleu. Heatlok Soya HFO: bleu. Polarfoam Soya HFO: orange brûlée.
Odeur	Non disponible.
Seuil de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Vase clos: >93°C (>200°F) [Pensky-Martens].
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative@ 77°F (25°C)	1.19-1.23
Solubilité	Modérément soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)	250-350
Volatilité	Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Eviter l'exposition à l'humidité et à des températures élevées pour protéger la qualité du produit.
Matériaux incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes. Éviter le contact involontaire avec des isocyanates.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Renseignements sur les effets toxicologiques - Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	17.8 mg/l	1 heure
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	5 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	1230 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1500 mg/kg	-
Éthylène glycol	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-
2,2'-Oxydiéthanol	DL50 Cutané	Lapin	11890 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	12000 mg/kg	-
Glycérine	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-

Renseignements sur les effets toxicologiques- Irritation / Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Éthylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 h. 500 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 h. 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	6 h. 1440 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	555 mg	-
2,2'-Oxydiéthanol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 h. 112 mg Intermittent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
Glycérine	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 h. 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 h. 500 mg	-
Dilaurate de dibutylétain	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 h. 100 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité - Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Éthylène glycol	-	-	-	A4	-	Aucune.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

Térogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
-----------------------------------	-----------	-------------------	----------------

Dilaurate de dibutylétain	Catégorie 2	Non déterminé.	Non déterminé.
Risque d'absorption par aspiration			
Il n'existe aucune donnée disponible.			
Informations sur les voies d'exposition probables			
Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.			
Effets aigus potentiels sur la santé			
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.		
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.		
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques			
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.		
Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids foetal réduit, augmentation de la mortalité foetale, malformations du squelette.		
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : irritation, rougeur, poids foetal réduit, augmentation de la mortalité foetale, malformations du squelette.		
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : poids foetal réduit, augmentation de la mortalité foetale, malformations du squelette.		
Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme			
Exposition de courte durée			
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Exposition de longue durée			
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Effets chroniques potentiels sur la santé			
Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Tératogénicité	Peut nuire au fœtus.		
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.		
Effets sur la fertilité	Peut nuire à la fertilité.		
Mesures numériques de la toxicité - Estimations de la toxicité aiguë			
Voie	Valeur ETA		
Orale	4136.2 mg/kg		

SECTION 12: INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Toxicité			
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Éthylène glycol	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 10000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 8050000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
2,2'-Oxydiéthanol	Aiguë CL50 32000 ppm Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Dilaurate de dibutylétain	Chronique CE10 >2 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	96 heures
Persistence et dégradabilité			
Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Éthylène glycol	-	-	Facilement
Potentiel bioaccumulatif			
Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potential
Phosphate de tris(2-chloro- 1- méthyléthyle)	2.68	0.8 à 2.8	faible
Éthylène glycol	-1.36	-	faible
2,2'-Oxydiéthanol	-1.98	100	faible
Glycérine	-1.76	-	faible
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	0.41	-	faible
Dilaurate de dibutylétain	4.44	2.91	faible
Mobilité dans le sol			
Coefficient de répartition sol/eau (K _{oc})	Il n'existe aucune donnée disponible.		
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.		

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
------------------------	---

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
TDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IMDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-

Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IATA	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-

Protections spéciales pour l'utilisateur	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non disponible.

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

United States						
Réglementations États-Unis	TSCA 8(a) PAIR : Octaméthylcyclotérasiloxane. Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.					
Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Référéncé.					
Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.					
Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.					
Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)	Non inscrit.					
Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)	Non inscrit.					
SARA 302/304	Aucun produit n'a été trouvé.					
SARA 304 RQ	Non applicable.					
SARA 311/312						
Classification	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Foetus) - Catégorie 1A					
Information sur les composants						
Nom du produit ou de l'ingrédient	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication Différée (chronique)
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	≥10 - <25	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Éthylène glycol	≥1 - <3	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2,2'-Oxydiéthanol	≥1 - <3	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Glycérine	≥1 - <3	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
1,1,3,3-Tétraméthylguanidine	≥1 - <3	Oui	Non.	Non.	Oui.	Non.
Dilaurate de dibutylétain	≥0,1 - <5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.
SARA 313						
	Nom du produit			Numéro CAS		%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Éthylène glycol			107-21-1		≥1 - ≤3

Avis du fournisseur		Éthylène glycol		107-21-1	≥1 - ≤3
Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.					
Réglementations d'État					
Massachusetts	Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol; Glycérine.				
New York	Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol.				
New Jersey	Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol; Glycérine.				
Pennsylvanie	Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol; 2,2'-Oxydiéthanol; Glycérine.				
Californie Prop. 65	Ce produit contient un produit chimique qui de l'avis de l'État de la Californie peut causer des malformations congénitales et d'autres problèmes pour la reproduction.				
Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau significatif	Posologie maximum acceptable	
Éthylène glycol	Non.	Oui.	Non.	Non.	
Canada					
Listes canadiennes					
INRP canadien	Les composants suivants sont répertoriés : Éthylène glycol.				
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Aucun composant n'est répertorié.				
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.				

SECTION 16: RESEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1A TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fœtus) - Catégorie 1A DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3	Méthode de calcul. Méthode de calcul. Méthode de calcul. Méthode de calcul. Méthode de calcul. Méthode de calcul.

Historique

Préparé par	Huntsman Solutions Bâtiments - Département technique.
Preparation Date (aaaa-mm-jj)	2018-08-01
Current Issue Date (aaaa-mm-jj)	2018-09-25

LÉGENDE DES ABRÉVIATIONS

ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
SGH	Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale du transport aérien
CVI	contenants en vrac intermédiaires
code IMDG	code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe	coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU	Nations Unies

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exacitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.